

CFPE

Concertation et Facilitation
de Projets Environnementaux



Compte-rendu - Atelier II

Connaissance du territoire

Projet éolien de Moulin Bois

SOMMAIRE

I.	Préambule.....	3
II.	La concertation du projet de Moulin Bois.....	3
II.1 :	Une concertation en trois temps.....	3
II.2 :	La constitution du groupe de concertation.....	4
III.	L'atelier « Connaissance du territoire ».....	6
III.1	Introduction.....	6
III.2	Le déroulement de l'atelier.....	7
III.2.1	- Accueil des participants.....	7
III.2.2	- Présentation de l'atelier.....	8
III.2.3	- Travail en petit-groupe.....	10
III.2.4	- Restitution du travail à l'ensemble des participants.....	11
III.2.5	- Clôture de l'atelier.....	12
IV.	Les apports du groupe de travail au projet.....	14
	ANNEXE I : Travail des groupes.....	16
	ANNEXE II : Questions / Réponses.....	23

I. Préambule

ENERTRAG¹ travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien sur le territoire des communes de CRESSONSACQ et LA NEUVILLE-ROY dans le département de l'Oise.

ENERTRAG est un groupe industriel allemand familial, spécialisé dans la production d'électricité, uniquement à partir de sources renouvelables. Il est présent sur l'ensemble du cycle de vie d'un parc éolien. Ses activités débutent dès la conception du projet avec son équipe de développement, puis trouve les machines les plus adaptées du marché pour produire l'électricité. Il réalise ensuite la maîtrise d'œuvre avec la construction du parc éolien et est présent pendant toute la durée d'exploitation pour réaliser la maintenance du parc éolien à partir d'une de leurs bases de maintenance réparties sur l'ensemble du pays.

Localement, il mène des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable. Les chefs de projets animent la concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié.

II. La concertation du projet de Moulin Bois

II.1 : Une concertation en trois temps

Sur le projet du parc éolien de Moulin Bois, ENERTRAG a mandaté le cabinet de concertation CFPE pour animer la concertation du projet.

Cette concertation se déroule pendant la phase d'études du projet. Elle sert à préparer des décisions qui seront prises par le développeur concernant le projet.

ENERTRAG et CFPE ont convenu d'une concertation en trois temps :

- Une phase d'écoute du territoire avec des personnes, associations ou institutions en lien avec le territoire qui portent un avis motivé par rapport au

¹ Également nommée le porteur de projet ou le développeur dans la suite de ce document.

futur parc éolien, qu'elles soient en faveur ou qu'elles s'opposent au projet ou à l'énergie éolienne. Ainsi, CFPE est intervenue sur le territoire depuis le 23 mars 2021 jusqu'à la fin du mois de novembre. Elle a échangé avec plus d'une quarantaine de personnes.

- Associée à une phase de concertation, constitué d'au moins 4 ateliers, ouverts à un groupe de vingt-cinq personnes environ.

Le premier atelier sur le thème « *Découverte du projet* » s'est tenu avec ce groupe de concertation le mercredi 24 novembre 2021 et le deuxième atelier, intitulé « *Connaissance du territoire* » s'est tenu le mardi 18 janvier 2022, objet du présent compte-rendu.

Deux autres ateliers se tiendront avant la fin du mois de juin 2022 et auront pour thème « *Implantation* » et « *Restitution et Mesures d'accompagnement* ».

- Suivie d'une phase de restitution à travers un bilan de concertation reprenant tous les apports des ateliers dans la définition du projet.

II.2 : La constitution du groupe de concertation

Les personnes invitées à participer à ce groupe de concertation sont choisies par le cabinet CFPE.

A noter que quelques personnes ont refusé de participer au groupe de concertation pour des raisons de charge de travail ou de disponibilité.

Le président de l'association CHAD, par son mail du 24 novembre 2021, fait savoir qu'il ne souhaite pas intégrer le groupe de concertation. Le porteur de projet et le cabinet de concertation CFPE le regrettent.

Une personne de Cressonsacq se présente spontanément à cet atelier. Michel LAMARRE rejoint alors le groupe de concertation comme conseiller municipal de CRESSONSACQ et président de l'association de chasse de CRESSONSACQ.

Le groupe de concertation est alors constitué des personnes suivantes :

- Elus de CRESSONSACQ :
 - Hubert DOISY – maire de CRESSONSACQ ;
 - Marianne PARIGOT – 1^{er} adjoint au conseil municipal ;
 - Delphine LECOINTRE – Conseillère municipale ;
 - Jérémy DAMBRA – Conseiller municipal.

- Elus de LA NEUVILLE-ROY :
 - Thierry MICHEL – maire de LA NEUVILLE-ROY ;
 - Philippe LEFEBVRE – 1^{er} adjoint au conseil municipal ;
 - Edith NUITENS – 3^{eme} adjointe au conseil municipal et riveraine du projet ;
 - Alexandra STRAZEL – Conseillère municipale et riveraine du projet.

- Elus de communes riveraines :
 - Wilfried BLOIS – Maire de BAILLEUL-LE-SOC ;
 - Isabelle BARTHE – Maire de CERNOY ;
 - Jacques DE BRUCE - 1^{er} adjoint au conseil municipal de CERNOY & habitant le hameau « *Des Trois Etaux* » ;
 - Robert DUCHENE – 1^{er} adjoint au conseil municipal de GRANDVILLIERS-AUX-BOIS & habitant le hameau de Beaupuits ;
 - Sylvie SERVEAUX – Conseillère municipale à GRANDVILLIERS-AUX-BOIS & habitant le bourg ;
 - Patricia LEFEBVRE – 1^{ere} adjointe au conseil municipal de ROUVILLIERS ;

- Elus de la Communauté de Communes :
 - Anaïs LE GOALLEC – Chargée en Environnement de la Communauté de Communes de la Plaine Saint-Denis ;
 - Un représentant de l'intercommunalité du Plateau Picard ;

- Associations :
 - Eric MIJOULE, Président de l'association CHAD ;
 - Jean-Luc DUCASTEL représentant de la société de chasse de LA NEUVILLE-ROY ;
 - Elvis BROSSARD – Trésorier au Comité des Fêtes de CRESSONSACQ ;
 - Un représentant de la gendarmerie ;

- Habitants et/ou riverains :
 - François FROISSART – Habitant du bourg de LA NEUVILLE-ROY ;
 - Daniel HUG, riverain au projet ;
 - Clothilde LABROT, riveraine au projet
 - Cyrille PAITRY – riverain au projet ;
 - Blandine POTTIER – riveraine au projet ;
 - Maéva REBUFFEL – riveraine au projet.

III. L'atelier « Connaissance du territoire »

III.1 Introduction

L'atelier « Connaissance du territoire » s'est déroulé le mardi 18 janvier 2022 de 18h30 à 20h30 dans la salle des fêtes de CRESSONSACQ.

Lors du dernier atelier, les membres du groupe font le choix de cette date. Ils sont également avertis du prochain atelier lors de la transmission du compte-rendu du premier atelier, le 10 janvier 2022. Certains membres du groupe ne possédant pas de mail sont avertis par appel téléphonique.

Lié à la pandémie sanitaire et notamment le variant Omicron de la COVID 19, beaucoup de participants nous avertissent quelques jours avant ou le jour même qu'ils ne pourront pas participer à cet atelier étant soit malade soit cas contact.

Sont excusés :

- Isabelle Barthe ;
- Wilfried BLOIS,
- Elvis BROSSARD,
- Jérémy DAMBRA,
- Jacques DE BRUCE,
- Robert DUCHENE,
- Stéphane GRIMAUD,
- Clothilde LABROT,
- Delphine LECOINTRE,
- Philippe LEFEBVRE,
- Thierry MICHEL,

- Marianne PARIGOT,
- Maéva REBUFFEL,
- Alexandra STRAZEL.

Le porteur de projet, ENERTRAG, participe également à cet atelier. Il est représenté par :

- Sophie VANOVERSCHELDE - Responsable du projet éolien de Moulin Bois ;
- Arnaud MICHEL - Responsable territoires NORD et EST ;
- Guillaume COURTIN – Chargé d'études en environnement.

La réunion a duré 2h00 environ et est animée par Delphine CLAUX, facilitateur & médiateur environnemental, du cabinet CFPE.

III.2 Le déroulement de l'atelier

L'atelier se déroule en cinq temps :

- ① Accueil des participants ;
- ② Présentation de l'atelier ;
- ③ Travail en petit groupe ;
- ④ Restitution du travail à l'ensemble du groupe ;
- ⑤ Clôture de l'atelier.

III.2.1 - Accueil des participants

A leur arrivée, les participants sont accueillis par le porteur de projet et l'animatrice. Après avoir vérifié que chaque participant est porteur d'un masque FFP2 (fourni le cas échéant par le porteur de projet aux participants qui ne sont pas en possession), ils sont invités ensuite à émarger avant de prendre place autour des trois tables qui sont mises à leur disposition.

A noter qu'un couple se présente au début de l'atelier afin d'y participer. L'animatrice leur explique qu'il ne peut pas être accueilli. Elle est attentive à préserver la cohésion du groupe et la confiance qui s'y installent car sans un minimum de confiance, il est difficile d'exprimer une pensée, un ressenti. Il est impossible de modifier la composition du groupe de concertation sans altérer cette confiance.

De plus, les quatre ateliers sont liés et forment un ensemble qui amène à une réflexion, en plus d'une acculturation sur l'éolien, de manière générale. Faire entrer une nouvelle personne à ce stade peut rompre la dynamique mise en place.

En même temps, l'animatrice prend leurs coordonnées afin de pouvoir les informer des prochaines dates de permanence publique afin de faciliter leur venue et leur transmettre les lettres d'information parues jusqu'alors sur le projet.



Figure 1 : Photographie illustrant la disposition de la salle

III.2.2 – Présentation de l'atelier

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, l'animatrice situe l'atelier « Connaissance du territoire » dans le processus de concertation de ce projet. Après une première phase d'écoute du territoire qui s'est déroulée de Mars à Novembre 2021, il s'agit du deuxième atelier d'une série de quatre qui se dérouleront jusqu'en mars 2022.

L'animatrice donne la parole au porteur de projet qui se présente en quelques mots avant de le faire elle-même et de rappeler son rôle lors de cet atelier.

Afin de faciliter les échanges, l'animatrice propose à chacun des membres du groupe de concertation de se présenter en indiquant la commune dans laquelle il habite et sa représentation dans le groupe (élus, riverains, membres d'association ...). Cela permet aux personnes absentes lors du premier atelier de faire connaissance avec les participants présents.

Puis en quelques mots, elle donne les grands axes du déroulement de l'atelier : après une présentation de ce qui a été retenu du dernier atelier, elle présente l'atelier ainsi que les éléments préparés et mis à disposition des participants pour travailler sur la localisation des points de mesure du projet.

Elle s'appuie sur une présentation PowerPoint et donne en quelques mots :

- La façon de mener les études acoustiques sur un projet de parc éolien,
- La manière d'intégrer un parc éolien dans le paysage,
- Les études écologiques qui sont actuellement réalisées sur le territoire.

Elle donne ensuite la parole au chargé d'études environnementales d'ENERTRAG, présent à cet atelier afin de répondre notamment à la question posée dans le premier atelier : Est-il possible d'avoir un comparatif entre les données issues du mât de mesure et les éoliennes une fois implantées ? Une réponse détaillée est donnée en annexe 2 du présent compte-rendu.

L'animatrice présente ensuite le matériel mis à disposition pour participer à cet atelier. Les participants disposent d'une carte de la zone d'implantation du projet - cartes IGN au format A1, permettant de travailler sur l'acoustique, le paysage et l'écologie. La matière de la carte permet d'écrire et d'effacer les points facilitant la réflexion.

Ce deuxième atelier a pour objet :

- De donner la parole aux participants afin qu'ils partagent avec le porteur de projets les particularités de leur territoire à prendre en compte dans les études du projet : points sensibles, lieux particuliers ... ;
- D'obtenir d'eux les emplacements les plus significatifs pour faire l'enregistrement du niveau sonore du territoire, dans le cadre de l'étude acoustique et les photomontages, dans le cadre de l'étude paysagère.

Lors de la présentation, plusieurs questions sont posées sur le thème de l'acoustique. Les questions posées et les réponses apportées sont présentées en annexe II de ce compte-rendu.

III.2.3 – Travail en petit-groupe

Les participants sont répartis en 3 petits groupes autour des deux animateurs du porteur de projet ENERTRAG. Le travail en petit groupe dure environ une quarantaine de minutes.

Les participants commencent par prendre le temps de s'approprier à la fois les éléments mis à leur disposition ainsi que le travail qui leur est proposé. Petit à petit, ils rentrent dans l'atelier. Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine. Les échanges dans les sous-groupes sont nombreux et pertinents.

Il est attendu des participants que :

- Pour l'acoustique, ils proposent leurs 3 « meilleurs » emplacements pour faire des mesures acoustiques,
- Pour le paysage, ils proposent leurs 5 « meilleurs » emplacements pour faire des photomontages du projet.

Le nombre de points de mesures (3) et de points de vue (5) sont volontairement réduits afin que les participants réfléchissent sur les lieux qui leur semblent les plus importants à intégrer dans ces études ; les habitants des territoires ayant une connaissance plus fine de leur lieu de vie que les bureaux d'études. Il est également précisé lors de cet atelier que, dans les études d'expertises, le nombre de points de mesure acoustique et de points de vue sont bien plus nombreux.

Chaque sous-groupe désigne également un rapporteur, autre que l'animateur, pour restituer le travail qui vient d'être fait à l'ensemble des participants de l'atelier.

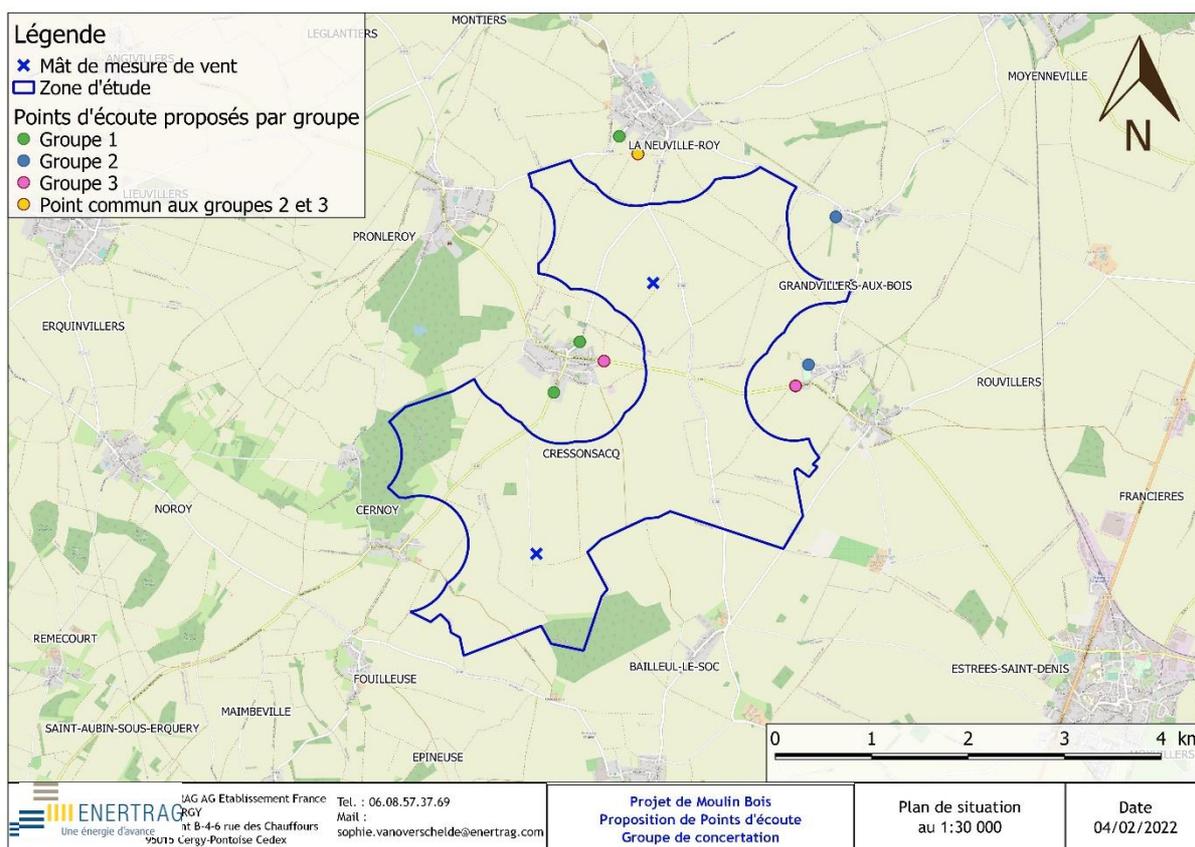
L'ensemble de ce travail est présenté en Annexe I du présent compte-rendu.

III.2.4 – Restitution du travail à l'ensemble des participants

Les rapporteurs, l'un après l'autre, sont invités à restituer à l'ensemble des participants ce qui s'est passé dans leur sous-groupe : les questions que les participants se sont posées, la démarche qu'ils ont suivie, leurs « meilleurs » endroits et emplacements... Après chaque restitution, les autres participants ont la possibilité de réagir : poser des questions, demander des précisions...

Spontanément et chacun à leur tour, les participants se lèvent et se mettent autour de la table qui restitue ce qui s'est passé dans le groupe.

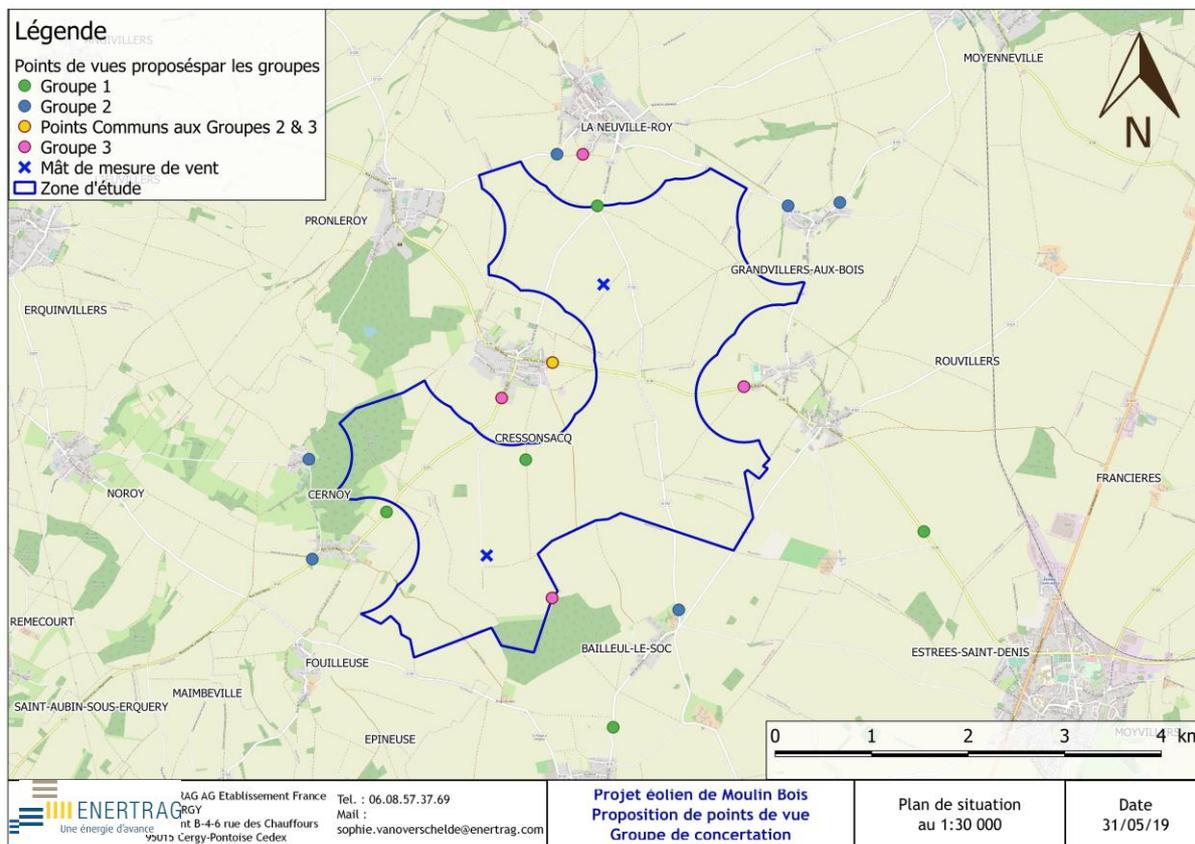
Pour l'acoustique, les trois groupes ont proposé des points de mesure qui sont localisés en sortie de bourg sur les territoires de Cressonsacq, Grandvillers-Aux-Bois, et La Neuville-Roy. Un point est partagé par l'ensemble des groupes.



Carte 1 : Synthèse des points de mesure acoustique proposés par les trois groupes

Pour le paysage, la localisation géographique des points de vue pour la réalisation des photomontages est relativement différente selon les groupes même si ces derniers sont en grande majorité localisés au niveau d'habitations.

Certains points de vue sont disposés depuis des points hauts afin de mieux appréhender le paysage, dans sa globalité ou depuis des axes routiers fréquentés par les habitants du territoire.



Carte 2 : Synthèse des points de vue proposés par les trois groupes, pour la réalisation des photomontages

III.2.5 – Clôture de l'atelier

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Ils font part des éléments suivants :

- « Je repars avec la même idée qu'à la dernière réunion à savoir qu'on essaie trouver le moins pire en réunion. J'ai l'impression de cautionner ça alors que ce n'est pas le cas. Je viens aux réunions pour savoir de quoi on parle. Je ne suis pas bien dans la démarche. » ;
- « Je viens à la réunion pour être au courant. Que voulez-vous faire ? Le projet est en route et on n'a pas grand-chose à dire ! » ;

- « Je reste sur la même impression. Il ne faut pas se leurrer que nous soyons là, que nous voulions ou pas de ce projet, cela n'a pas d'importance, cela se fera quand même. Moi, je reste avec cette impression qu'on est là pour dire : on a consulté la population, ils ont donné leur avis, ils ont choisi l'implantation [...] Quand j'ai découvert le mât de mesure, j'ai cherché projet éolien La Neuville-Roy et j'ai trouvé qu'en 2017 cela avait été voté oui à la majorité du conseil. Et quand je vois ça, je les maudit ces gens-là. Ils ont vendu le village pour quelques poignées d'euro. [...] Maintenant, ce que je me dis, de la même façon que les conseillers qui ont dit oui en 2017, bientôt dans les rapports, il y aura mon nom et le mec qui va racheter ma baraque il va dire le pourri, il le savait, il a participé, il a dit oui à tel endroit ... Je n'ai pas la sensation que ce que nous faisons là à un quelque conque intérêt ! » ;
- « Tous ces sentiments réunis je les partage. Nous, on est des dommages collatéraux. On sera très limitrophe de tout ça. On n'est pas acteur, on n'a aucun pouvoir. Pour quelle rentabilité, je voudrais bien savoir au final en énergie, ce que cela peut représenter ? en sachant que l'on ne peut pas stocker ? » ;
- « Je suis contre les éoliennes, surtout devant chez moi. Mais bon, nous n'avons pas le choix. Il en faut des éoliennes. Je préfère une éolienne qu'une centrale nucléaire. » ;
- « Cela va nous tomber dessus. Au départ nous étions entièrement contre au conseil. Quand nous avons vu que nous allions les avoir devant le nez, on va prendre le train en marche, on va avoir des éoliennes ici. Après, on n'a pas trop de rentrée d'argent. Le plateau picard laisserait 30 % à la commune. Avec 7 éoliennes, cela ferait dans les 60 ou 70 000 € et on s'est dit aussi que l'on pourrait peut-être négocier pour enfouir les lignes électriques, téléphoniques, refaire les trottoirs ... Ce sont des mesures d'accompagnement. Alors petit à petit, puisque de toute façon, que l'on vote pour ou que l'on vote contre, c'est le préfet qui décide, je cherche à être pragmatique et à voir les avantages qu'il peut y avoir. Pour moi, personnellement, on en fait trop. C'est visuel. On s'adapte. C'est simple, il n'y aurait pas l'autoroute, il n'y aurait pas le TGV, Napoléon n'aurait pas fait de canaux s'il avait fallu des études écologiques [...] » ;

- « *Moi je pense que nous sommes dans une société où nous avons besoin de plus en plus d'électricité avec toutes les nouvelles technologies. Pour ou contre, je ne sais pas encore et je sais que nous avons besoin d'électricité. Le problème c'est le stockage. C'est dommage que l'on ait des problèmes pour stocker mais je préfère largement ça à une centrale nucléaire. Je me dis que quelques parts ce sera pour nos enfants, nos petits-enfants, à la vitesse où l'évolution va. ».*

La réunion se clôture en rappelant que :

- Le présent atelier fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous un mois à tous les membres du groupe de travail. Il sera mis à disposition à la mairie tout comme sur le site internet dédié au projet.
- La prochaine réunion de ce groupe de travail aura pour thème « Implantation ». Elle se tiendra le **mardi 22 mars 2022 à 18h30, à La Neuville-Roy**. Une invitation sera envoyée 7 jours avant le début de l'atelier ;

Les participants sont ensuite invités à un moment de convivialité et à prolonger autour d'un verre les échanges entre eux ou directement avec le porteur de projet.

IV. Les apports du groupe de travail au projet

La responsable de projet Sophie Vanoverschelde explique que ce travail en atelier permet de faire remonter beaucoup d'informations qu'elle n'aurait pas pu avoir autrement, comme par exemple :

- Les chemins régulièrement empruntés par les promeneurs, notamment au sud du bourg de Cressonsacq ;
- L'utilisation centrale des commerces de la Neuville Roy par les habitants des communes aux alentours.

Cet atelier fût riche en échanges et a permis d'affiner la localisation des points d'écoute et des points de vue qui vont être ajoutés à ceux proposés par les bureaux d'étude. Grâce à ce travail de réflexion collectif avec différents acteurs favorable ou non à l'éolien, le projet de Moulin Bois sera d'avantage adapté à son territoire, s'il se réalise.

Une vigilance toute particulière sera donc portée, pour les points de vue tout comme les points d'écoute aux premières habitations aux entrées / sorties de village et également au niveau des points hauts et des axes de circulation.

Toutes les informations remontées en atelier viendront compléter les études réalisées au cours du développement du projet.

ANNEXE I – Travail des groupes

Le travail des groupes est présenté dans l'ordre chronologique du déroulement de l'atelier.

Groupe I, autour de Sophie

Acoustique

Le groupe I propose comme « meilleurs » emplacements pour réaliser les mesures acoustiques les points suivants :

1. A la sortie du village de Cressonsacq, sur la route menant vers La Neuville-Roy – Rue verte ;
2. A la sortie de Cressonsacq, sur la route menant à Cernoy ;
3. A la sortie du village de La Neuville-Roy ;

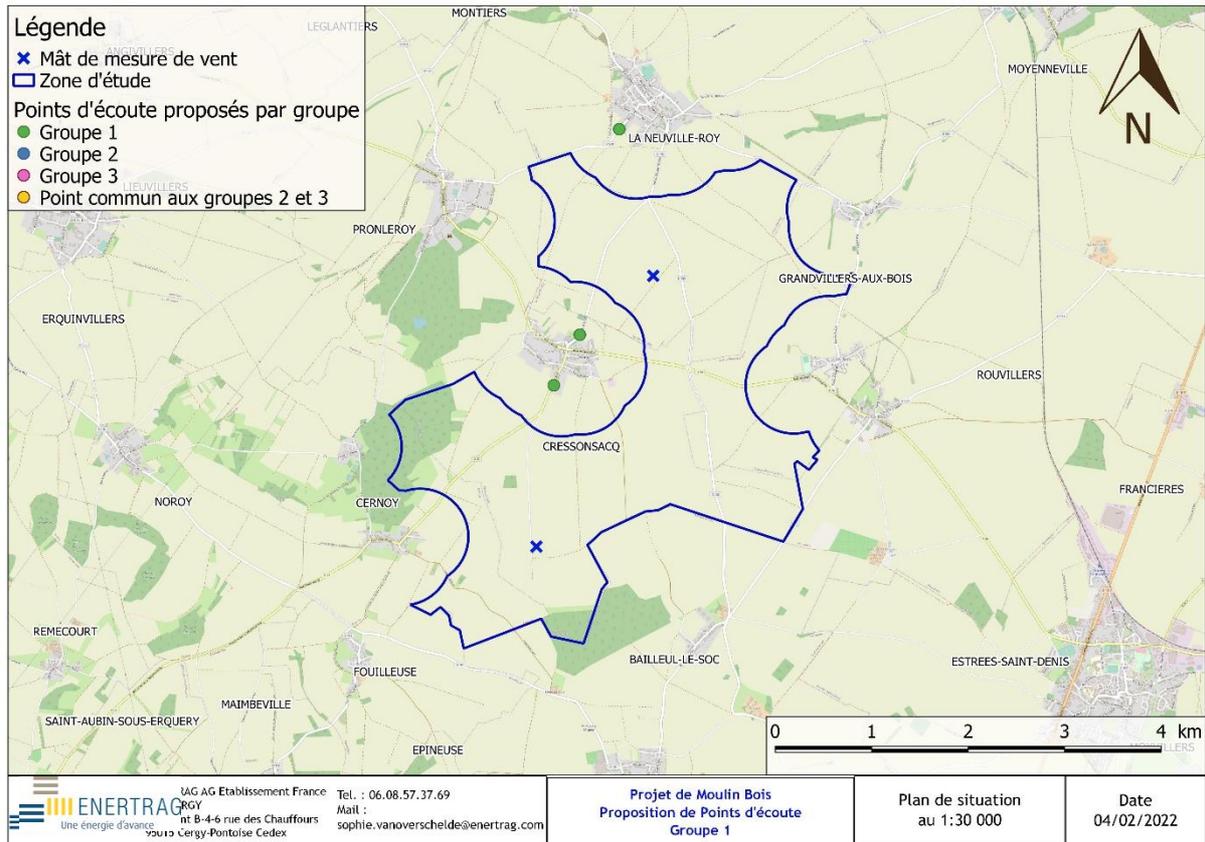
Tous ces points sont choisis par le groupe car ils sont près des villages. L'ensemble de ces points est représenté sur la carte n°1, ci-après.

Paysage

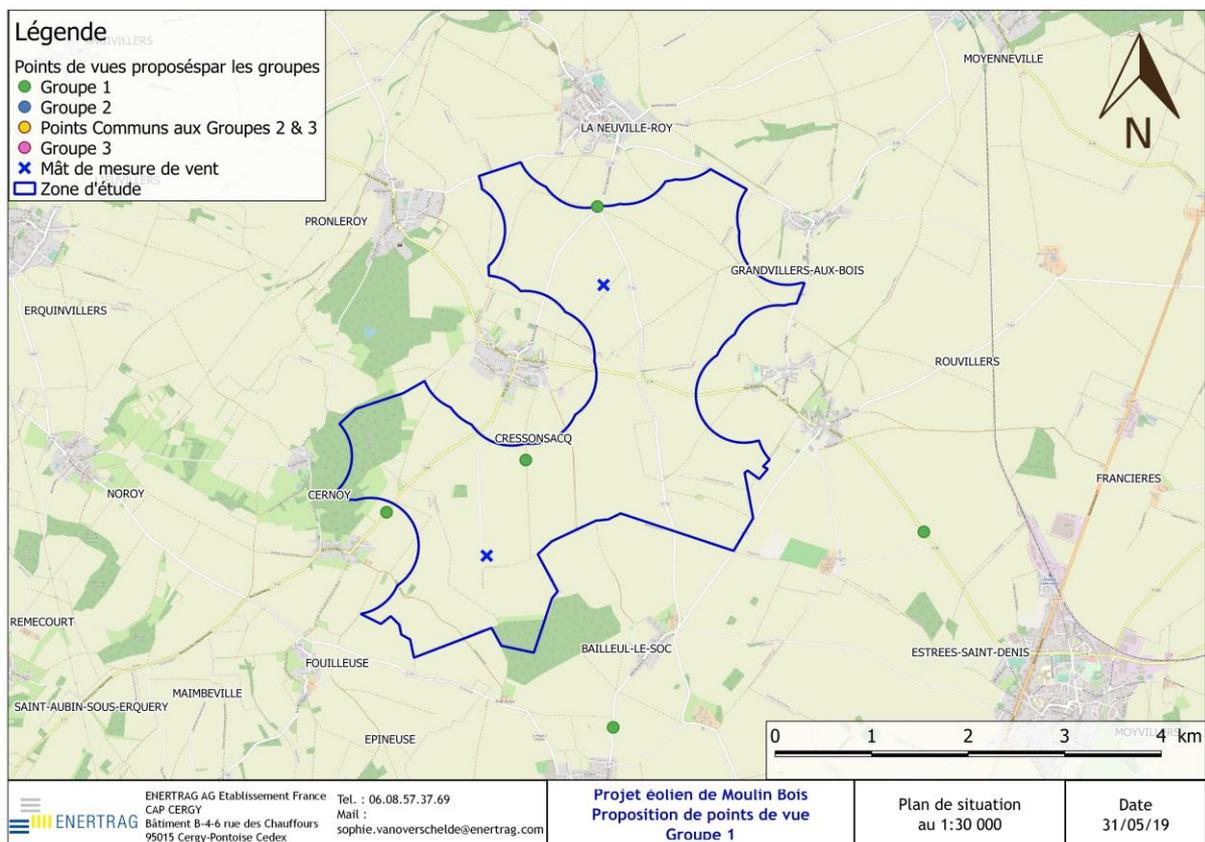
Le groupe propose comme « meilleurs » emplacements pour prendre des photomontages :

1. Au croisement de la ferme d'Elogette, sur la route départementale 36 reliant Rouvillers à Estrées-Saint-Denis. Le rapporteur explique qu'il s'agit d'un plateau et que « c'est là où il y a cette forêt de points rouges à 15 km, 20 km » ;
2. A la sortie de Bailleul-Le-Soc, en direction du hameau d'Eraine. Le rapporteur explique c'est « pour faire plaisir à M. Arthur LEPEU » ;
3. A la sortie de Cernoy en direction de Cressonsacq ;
4. Au lieu-dit « Caucremont » car il s'agit d'un point haut ;
5. La Maladrerie.

Tous ces points de vue sont pris par le groupe car il s'agit de lieux fréquentés par les habitants du territoire.



Carte 3 : Points d'écoute proposés par le groupe I



Carte 4 : Points de vue proposés par le groupe I pour la réalisation des photomontages

Groupe II, autour d'Arnaud

Acoustique

Le rapporteur indique que dans un premier temps, le groupe a commencé par travailler la carte en indiquant des contraintes afin de mieux visualiser où pourraient être les éoliennes :

- Les 200 m au bois ;
- Les distances aux routes.

Cela a permis de dégager 3 secteurs.

Puis, le groupe s'est intéressé, dans un deuxième temps, au sens du vent dominant (Sud-Ouest) ; ce qui a conduit à définir les territoires les plus susceptibles d'avoir un impact sonore.

Ainsi, le groupe II propose comme « meilleurs » emplacements pour réaliser les mesures acoustiques les points suivants :

1. A Grandvillers-Aux-Bois, derrière le lotissement « Des Lilas », là où il y a le terrain de football ;
2. A la sortie Ouest du hameau de Beaupuits (territoire de Grandvillers-Aux-Bois) ;
3. A la sortie Sud du village de La Neuville-Roy, au niveau du chemin, derrière la rue de la Maladrie.

L'ensemble de ces points est représenté sur la carte n°5, ci-après.

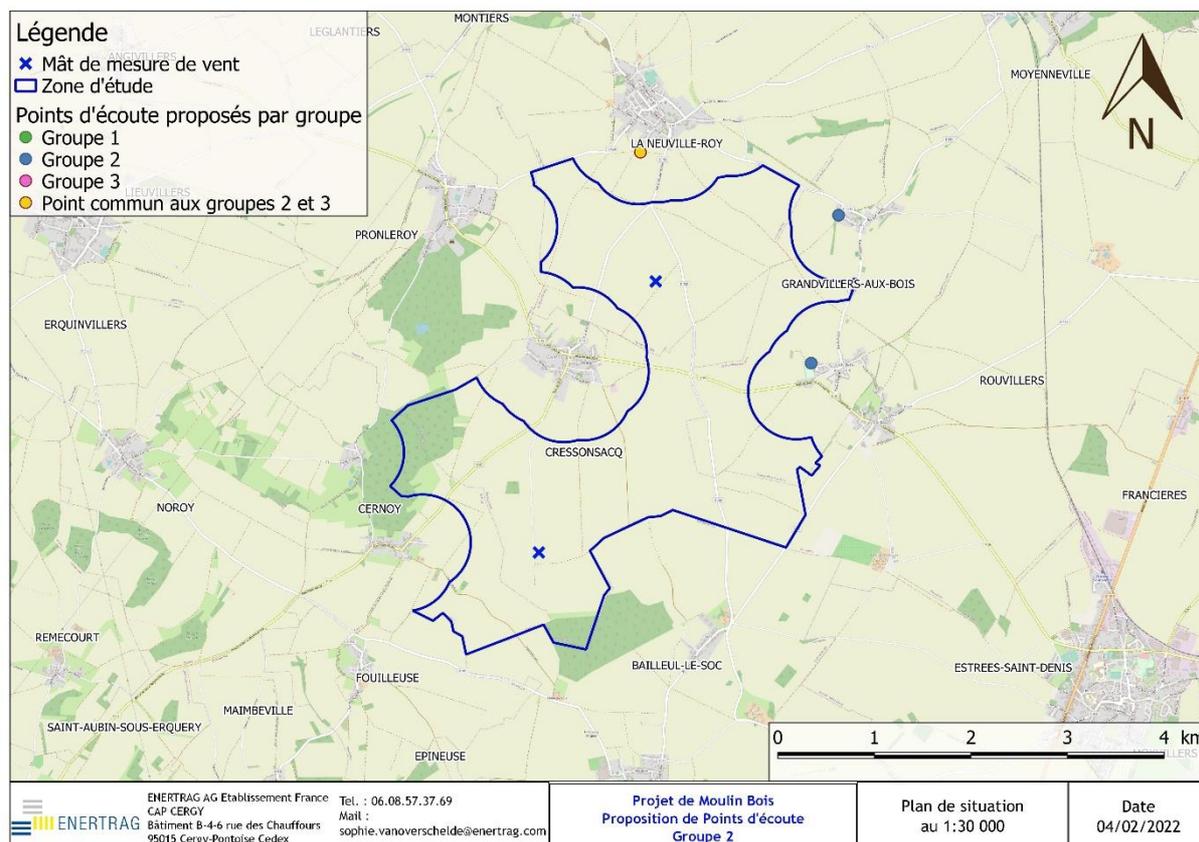
Paysage

Le groupe II propose comme « meilleurs » emplacements pour prendre des photomontages :

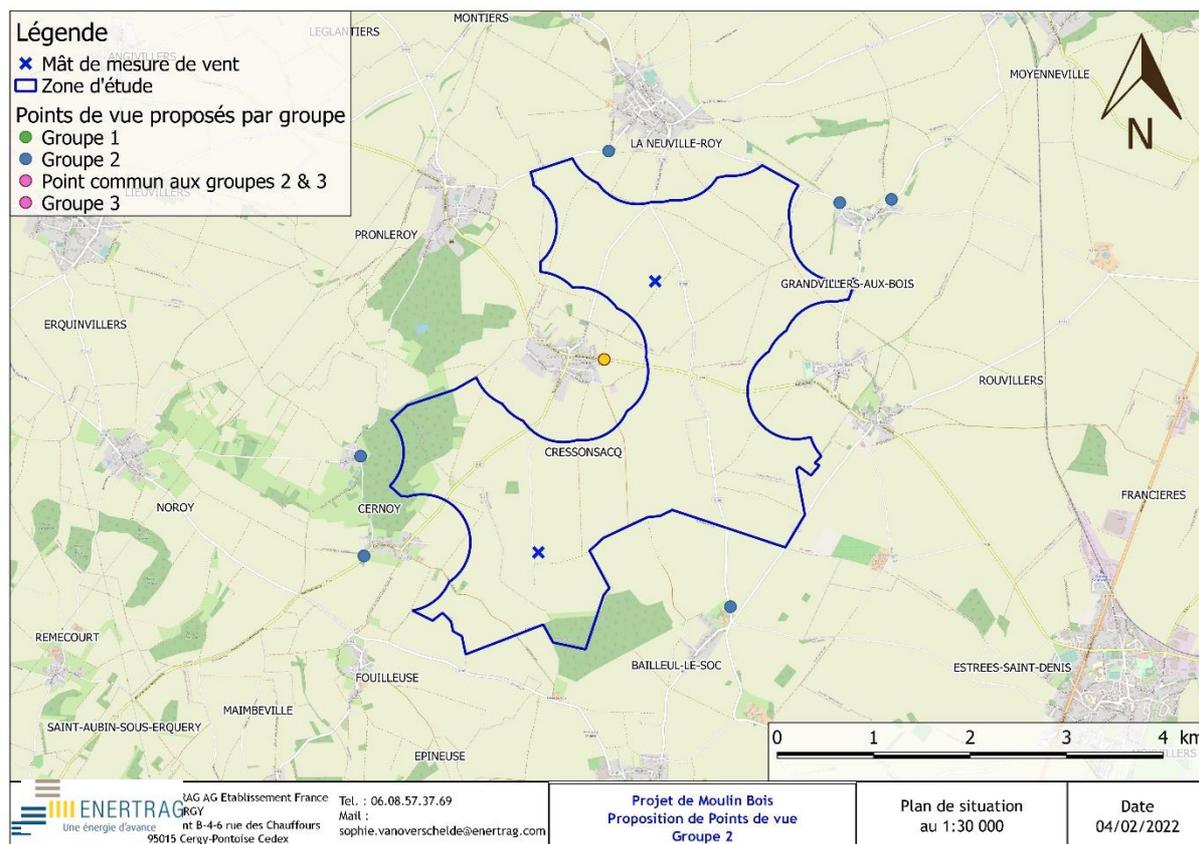
1. Un petit peu avant l'entrée Sud-Ouest de Cernoy, car c'est en hauteur ;
2. A la sortie Nord-Est du hameau de Eraine car ce point offre une vue dégagée ;
3. Au hameau de Beaupuit, au niveau de 2 points hauts :
 - ✧ A la sortie Nord-Est, au niveau de la ferme de M et Mme Praquin ;
 - ✧ A la sortie Nord-Ouest, en direction de La Neuville-Roy ;

4. A la sortie Sud-Ouest de La Neuville-Roy, au niveau du calvaire. Ce point permet d’avoir une vue dégagée sur les champs et la zone concernée par le projet ;
5. A la sortie Est de Cressonsacq, au niveau de l’axe routier.

L’ensemble de ces points est représenté sur la carte n°6, ci-après.



Carte 5 : Points d'écoute proposé par le groupe II



Carte 6 : Points de vue proposés par le groupe II pour la réalisation des photomontages

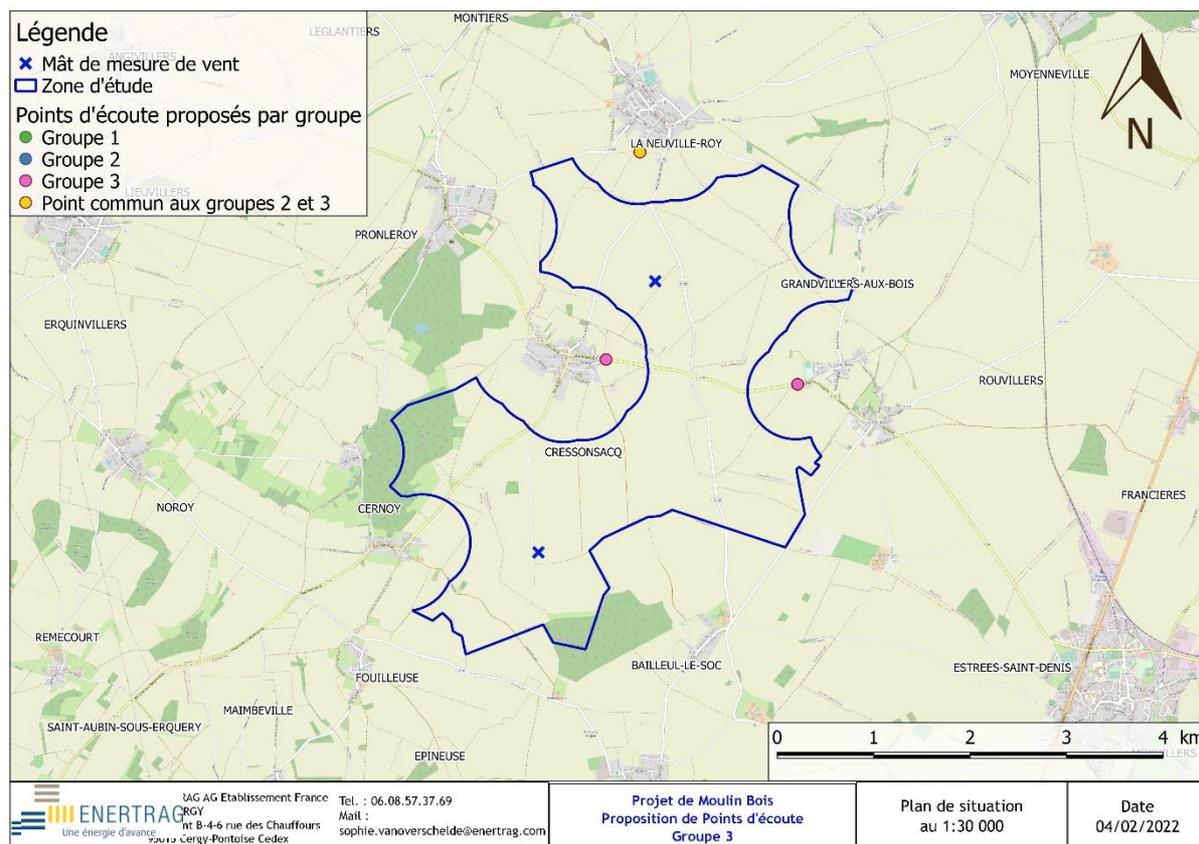
Groupe III, autour de Guillaume

Acoustique

Le groupe III propose comme « *meilleurs* » emplacements pour réaliser les mesures acoustiques les points suivants :

1. A la sortie Sud-Ouest de La Neuville-Roy ;
2. A la sortie Est de Cressonsacq ;
3. A la sortie Ouest de Grandvillers-Aux-Bois.

Tous ces points sont choisis par le groupe car ils sont près des villages et entourent la zone de projet. L'ensemble de ces points est représenté sur la carte n°7, ci-après.



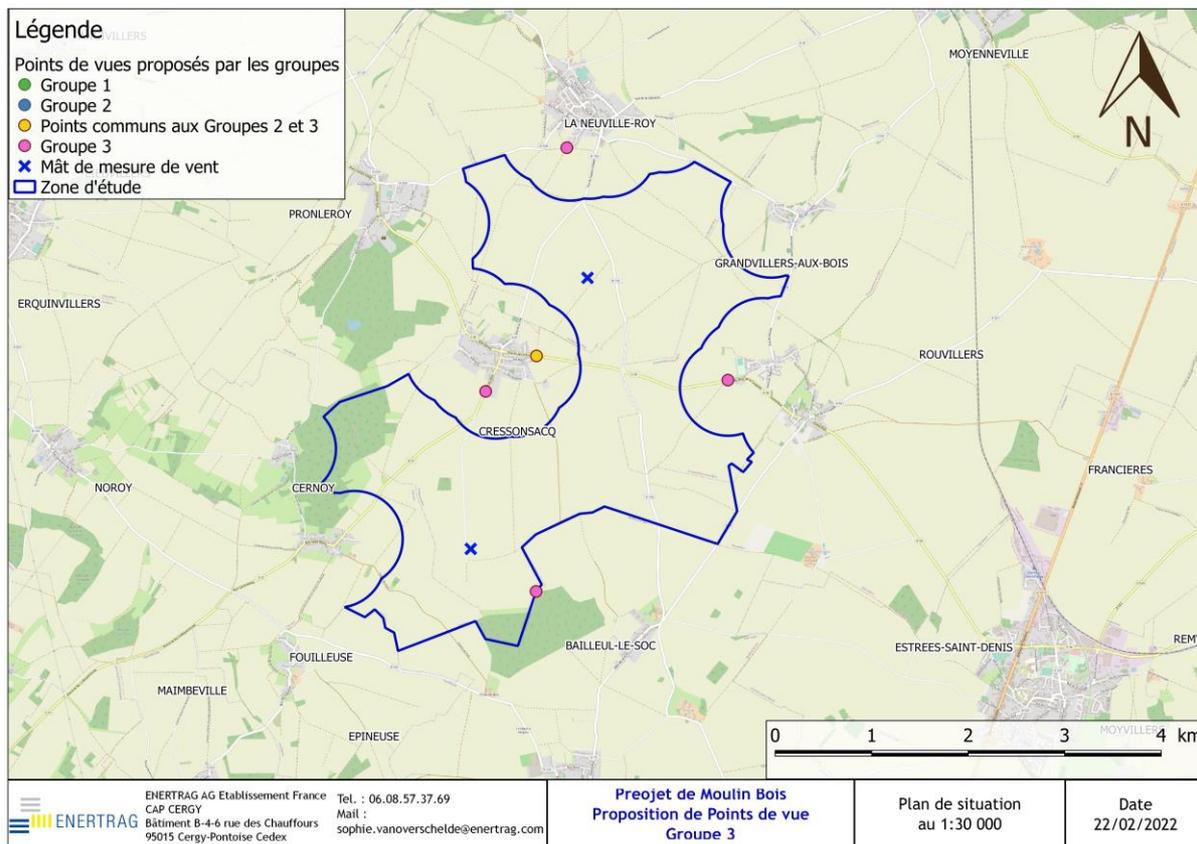
Carte 7 : Points d'écoute proposés par le groupe III

Paysage

Le groupe propose comme « meilleurs » emplacements pour prendre des photomontages :

1. A la sortie Sud-Ouest de La Neuville-Roy ;
2. A la sortie Est de Cressonsacq ;
3. A la sortie Sud-Ouest de Cressonsacq, en direction de Grandvilliers-Aux-Bois ;
4. A la sortie Ouest de Grandvilliers-Aux-Bois, en direction de Cernoy ;
5. A la limite Nord du Bois d'Eraine, au niveau du chemin.

Tous ces points de vue sont pris par le groupe car il s'agit des habitations les plus proches de la zone d'implantation du projet. De plus, à travers la localisation de ces points, le groupe a cherché à entourer la zone d'implantation afin de mieux appréhender l'évolution paysagère que peut engendrer ce projet.



Carte 8 : Points de vue proposés par le groupe III pour la réalisation des photomontages

ANNEXE II – Questions / Réponses

Acoustique

- Comment est défini le niveau sonore du projet sur le territoire ?

L'étude, menée la plupart du temps par un bureau d'études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- Des appareils de mesure du son, nommés sonomètres, sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d'accueil du projet pour une période d'au moins 10 jours. Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu ;
- Des simulations en laboratoire de l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré. L'empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu. Est ainsi pris en compte tous les projets éoliens construits, autorisés ou en instruction (ayant obtenu l'avis de la MRAE – Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ainsi que les projets d'aménagement du territoire (voie SNCF, autoroute, ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Le travail de simulation permet de constater si les seuils réglementaires sont dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement. Si tel est le cas, plusieurs réponses techniques existent :

- Modification de l'implantation du parc ;
- Installation de serrations sur les pales. Des sortes de « *peignes* » inspirés des rapaces nocturnes, sont montés sur les pales. Ils permettent de diminuer les turbulences sur le bord de fuite de la pale réduisant ainsi le niveau sonore de la machine de 3 dB environs ;

- Mise en place d'un plan de bridage. Un tel plan consiste à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions de vent – vitesse, direction… –, voire, dans les cas extrêmes, à arrêter de la machine.

Un suivi acoustique est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s'assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires et de la conformité du parc avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Si tel n'est pas le cas, les Services de l'Etat, la DREAL par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Installations Classées, mettent en demeure la société qui exploite le parc de se mettre en conformité. Si elle ne le fait pas, le parc éolien peut être arrêté.

- Pourquoi ne pas mettre de point d'enregistreur de son au niveau du projet ?

Un sonomètre disposé au niveau de la zone de projet permet de mesurer le niveau sonore en ce lieu. La réglementation demande des simulations à partir des premières habitations. Par définition, la zone de projet est éloignée au minimum à 500 m des premières habitations.

- Quelle peut-être la valeur du niveau sonore de notre territoire, en décibel ?

Seule une mesure du niveau sonore du territoire peut donner une valeur précise. Néanmoins, souvent, les valeurs du niveau sonore varient entre 40 et 45 dB en l'absence de grande infrastructure routière, à proximité de l'enregistrement.

De plus, la valeur du niveau sonore enregistré évolue également selon les vitesses de vent et leur direction. C'est pourquoi chaque valeur enregistrée est couplée à une direction et une vitesse de vent.

- Est-ce que l'échelle du niveau sonore est logarithmique ?

L'échelle sonore est logarithmique et l'unité de mesure est le décibel, noté dB.

Ainsi, une augmentation du bruit de 3 dB correspond à un doublement de l'énergie sonore. Ainsi, un bruit qui passe de 50 à 60 dB représente une augmentation de 10 fois l'énergie sonore, et non pas de 20 %.

De même, les décibels ne s'additionnent pas : deux machines à laver de niveau sonore de 60 décibels ne font pas un bruit de 120 décibels mais de 63 décibels.

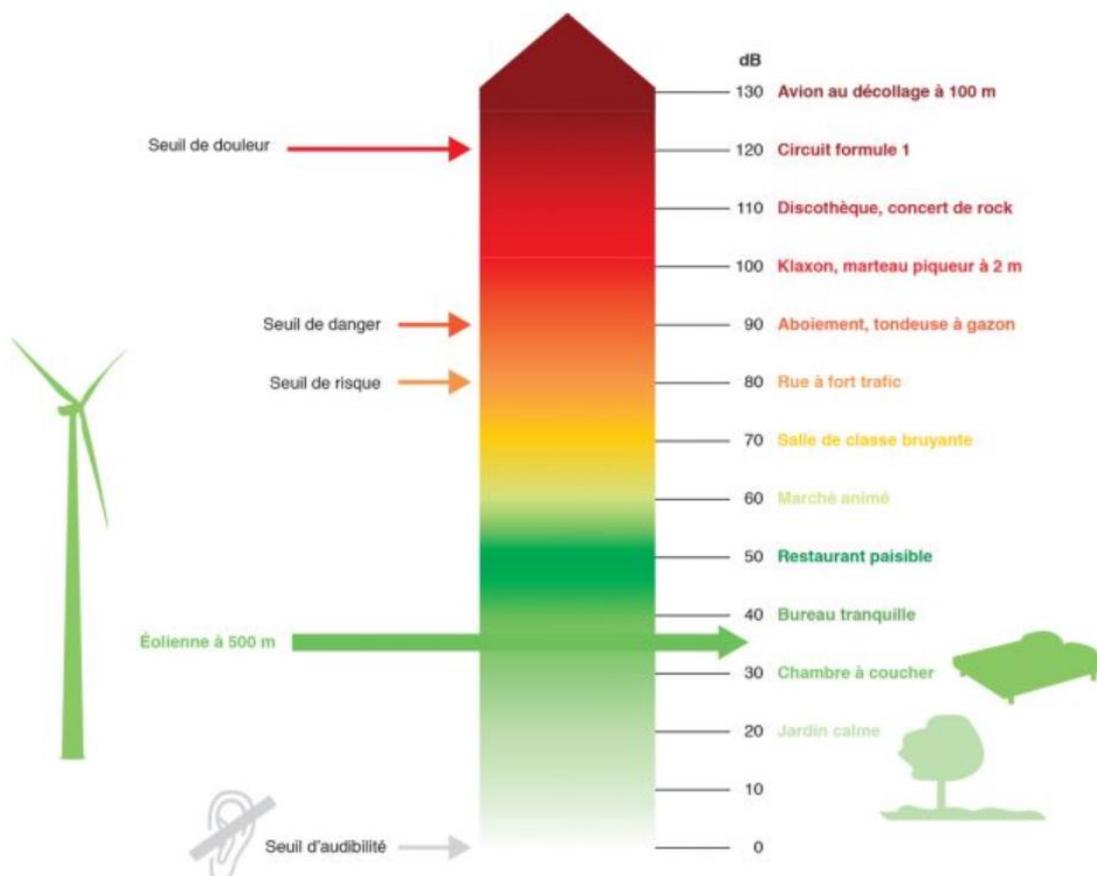


Figure 2 : Illustration de l'échelle sonore (source : ADEME)

Paysage

- Combien de photomontages sont réalisées ?

En général, l'expertise paysagère comprend une base de quarante photomontages. Lors de l'instruction, il est fréquent que les services de l'Etat demandent de nouveaux photomontages pour compléter leur analyse. Ainsi, le nombre de photomontage peut atteindre 60 et pour certains dossiers sensibles, beaucoup plus.

- Dans quelle condition sont réalisés les photomontages ?

Les photos permettant la réalisation des photomontages sont réalisées dans les conditions les plus impactantes à savoir l'hiver, à feuilles tombées. La végétation ne masque pas ainsi le projet.

Par ailleurs, parfois, des photomontages de nuit sont réalisés.

Ecologie

Est-il possible d'avoir un comparatif entre les données issues du mât de mesure et les éoliennes une fois implantées ?

Un comparatif est possible entre l'activité des chauves-souris avant-projet (par l'intermédiaire des capteurs sur mat de mesure de vent) et en phase d'exploitation du parc éolien (par l'intermédiaire de suivi de l'activité des chauves-souris via des détecteurs placés en nacelle).

Néanmoins, ce comparatif n'est pas forcément pertinent à exploiter tant les conditions de présence des chauves-souris sont variés. En effet, dans le cas présenté dans la réunion, une hausse de l'activité des chauves-souris après construction du parc éolien fût constatée sur une année. Cette hausse s'explique par une météo plus clémente que l'an passé, et non par la présence des éoliennes.

Il est rappelé que des études environnementales au sol et en altitude sont réalisées durant plus d'une année pour chaque projet de parc éolien, conformément au guide des Hauts-de-France en matière de développement éolien. Les mesures sont mises en place pour maintenir les populations de chauves-souris, tels qu'une implantation d'éolienne en zone à enjeux faible, ou tels que des plans de bridages pour les machines par exemple.

Autres questions

Pourquoi n'y a-t-il pas de projet éolien sur Montiers / La Neuville-Roy ?

Le porteur de projet répond que c'est lié à l'abbaye Saint-Martin, monument historique classé et protégé. Afin de préserver certains cônes visuels depuis cet édifice, il n'est pas possible d'installer des éoliennes sur le territoire de Montiers.